

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

Date de transmission de la convocation 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois d'octobre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	<i>Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon</i>	X		
TRIVERIO Valérie	<i>1^{er} adjointe</i>	X		
BOTINEAU William	<i>2^{ème} adjoint</i>	X		
VEDIE Edwige	<i>3^{ème} adjointe</i>	X		
ENEAULT Hervé	<i>4^{ème} adjoint</i>	X		
GAUTHIER Nicole	<i>5^{ème} adjointe</i>	X		
CARLIER Thierry	<i>6^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles</i>	X		
RUHLMANN Philippe	<i>Conseiller Municipal</i>		X	Pouvoir à Hervé ENEAULT
VAUDRON Francis	<i>Maire délégué Coudreceau</i>	X		
BOBAULT Bruno	<i>Conseiller Municipal</i>	X		
LETANG Didier	<i>Conseiller Municipal</i>	X		
DREUX Hervé	<i>Conseiller Municipal</i>	X		
CHERON Sylvie	<i>Conseillère Municipale</i>	X		
DE KONINCK Francis	<i>Conseiller Municipal</i>	X		
JOLY Jimmy	<i>Conseiller Municipal</i>	X		
LE BAIL Nadège	<i>Conseillère Municipale</i>	X		
DAVEAU Angélique	<i>Conseillère Municipale</i>	X		
HOCHEDÉ Véronique	<i>Conseillère Municipale</i>		X	Pouvoir à Stéphane COURPOTIN
VAUDRON Aline	<i>Conseillère Municipale</i>	X		
HAYE GANET Mégane	<i>Conseillère Municipale</i>	X		
BARBAZ Marie	<i>Conseillère Municipale</i>	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
 Angélique DAVEAU a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal,
2. Délibération modificative N°2,
3. Attribution du marché de construction de la chaufferie biomasse à Coudreceau,
4. Attribution du marché d'isolation de l'école maternelle et de la salle des fêtes de Coudreceau,
5. Participation financière à la protection sociale complémentaire « risque santé »,
6. Parc naturel régional du Perche – Charte 2025-2040,
7. Rapports sur le prix et la qualité du service – EAU – ASSAINISSEMENT, Brunelles et Coudreceau,
8. Ouvertures exceptionnelles des commerces le dimanche,
9. Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°2 (délibération n° 1-30/10/2025)

Madame Edwige VEDIE présente les trois parties de la délibération modificative.

1 -L'intégration des frais d'études liés à des travaux d'investissement.

Ces frais ont été payés à l'article 203 dans l'attente de la fin des travaux.

A la fin des travaux, ces frais d'études doivent être intégrés à l'article budgétaire sur lequel les travaux d'investissement ont été mandatés. Cela génère une recette à l'article où ont été payés les frais, afin d'annuler la dépense et une dépense à l'article d'intégration.

2 – Le dépassement de crédit d'un montant de 71 euros sur l'opération « Illuminations de Noël ».

3 - L'alimentation de l'article 6218 « Autre personnel extérieur » grâce aux remboursements des frais de personnel par l'assurance statutaire.

Imputation budgétaire				Fonctionnement		Investissement	
Motif	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Intégration réfection sur divers chemins à Coudreceau	041	2152	143			2 631,32 €	
Intégration aménagement de la grande Cour à brunelles	041	2152	137			4 332,00 €	
Intégration aménagement de trottoirs rue de la Flamandière	041	2151	107			1 927,20 €	
Intégration extension de restaurant scolaire	041	2131	022			3 240,00 €	
Intégration réhabilitation réseaux rue st Martin à Brunelles	041	21538	130			9 975,59 €	
Intégration réhabilitation réseaux rue st Martin à Brunelles	041	21538	130			10 027,07 €	
Intégration réfection sur divers chemins à Coudreceau	041	203	143				2 631,32 €
Intégration aménagement de la grande Cour à brunelles	041	203	137				4 332,00 €
Intégration aménagement de trottoirs rue de la Flamandière	041	203	107				1 927,20 €
Intégration extension de restaurant scolaire	041	203	022				3 240,00 €
Intégration réhabilitation réseaux rue st Martin à Brunelles	041	203	130				9 975,59 €
Intégration réhabilitation réseaux rue st Martin à Brunelles	041	203	130				10 027,07 €
						32 133.18	32 133.18

Imputation budgétaire				Fonctionnement		Investissement	
Motif	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Illumination de Noël- guirlandes	21	2158	35			71,00 €	
Acquisition terrain pour réserve foncière	21	2111	52			- 71,00 €	- €
						0	

Imputation budgétaire				Fonctionnement		Investissement	
Motif	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autre personnel extérieur - CBE	12	6218		21 000,00 €			
Remboursement par assurance du personnel	64	641902			21 000,00 €		
				21 000	21 000		

En l'absence de remarques des membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité des membres **ADOPTE** les modifications financières du budget primitif proposées.

MAPA – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE COUDRECEAU
 (délibération n°2-30/10/2025)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'étude de l'appel d'offre.
 Cette étude a été réalisée par Sylvain MORVANT, architecte, pour les lots 1-3-4-5 et par le cabinet Delage et Couliou pour le lot 2.

	LOT 1 VRD GROS OEUVRE		LOT 3 ETANCHEITE	LOT 4 SERRURERIE	LOT 5 ELECTRICITE
	T,BAT 28	VERGNAUD	BEQUET	ECM2C	IDELEC
Visite des lieux (5 pts)	5	5			5
Moyens humains (5 pts)	5	5	5	5	5
Mode opératoire détaillé (5 pts)	5	3	5	5	4
Respect du CCTP (5 pts)	4	5	5	5	5
Cohérence du DPGF(15 pts)	8	13	15	13	13
Planning (5 pts)	5	3	5	5	5
VALEUR TECHNIQUE 40 points	32	34	35	33	37
MONTEUR DES PRIX (60 points)	56,42	60	60	60	60
TOTAL	88,42	94	95	93	97
CLASSEMENT	2	1	1	1	1

	LOT 2 EQUIPEMENT CHAUFFERIE BOIS			
	EIFFAGE	ELAIRDIE	LGC	VIRIA
Référence de chantiers similaires (3 pts)	3	3	3	2,5
Moyens humains (7 pts)	3,5	6,5	6,5	6
Mode opératoire détaillé (10 pts)	5	5	5	9
Planning (5 pts)	5	1	2	1
Qualité des matériaux (5 pts)	5	1,5	2	2,5
VALEUR TECHNIQUE 30 points	21,5	17	18,5	21
MONTEUR VALEUR TECHNIQUE 40%	28,67	22,67	24,67	28,00
MONTEUR DES PRIX (60 points)	60	57,32	57,43	57,88
TOTAL	88,67	79,99	82,10	85,88
CLASSEMENT	1	4	3	2

A la lecture des propositions financières, il a été décidé de modifier le projet en abandonnant le miscanthus comme combustible.
 Les trois entreprises les mieux classées ont été consultées à nouveau en leur fournissant un cahier des charges excluant le miscanthus.

	LOT 2 EQUIPEMENT CHAUFFERIE BOIS		
	EIFFAGE	LGC	VIRIA
Référence de chantiers similaires (3 pts)	3	3	2,5
Moyens humains (7 pts)	3,5	6,5	6
Mode opératoire détaillé (10 pts)	5	5	9
Planning (5 pts)	5	2	1
Qualité des matériaux (5 pts)	5	2	2,5
VALEUR TECHNIQUE 30 points	21,5	18,5	21
MONTEUR VALEUR TECHNIQUE 40%	28,67	24,67	28,00
MONTEUR DES PRIX (60 points)	59,74	56,14	60
TOTAL	88,41	80,81	88,00
CLASSEMENT	1	3	2

LOT	DESIGNATION DES OUVRAGES	TRANSPORT BAT 28	VERGNAUD	EIFFAGE	LGC	VIRIA	BEQUET	ECM2C	IDELEC	TOTAL
1	VRD	82 121,50	76 818,64							76 818,64
	GROS OEUVRE	101 469,93	95 898,80							95 898,80
2	EQUIPEMENT CHAUFFERIE BOIS			159 500,00	169 721,62	158 797,02				158 797,02
3	ETANCHEITE						7 582,00			7 582,00
4	SERRURERIE							35 400,00		35 400,00
5	ELECTRICITE								10 068,00	10 068,00
										TOTAL HT 384 564,46
										TVA 20% 76 912,89
										TOTAL TTC 461 477,35

Au vu de ce nouveau classement, les entreprises EIFFAGE et VIRIA proposent des offres comparables en matière de technicité et de prix.

Hervé ENEAULT demande si l'architecte est seul pour noter les entreprises ? Francis DE KONINCK répond qu'il est dans l'obligation de travailler sur la base d'un cahier des charges très précis.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le poly combustible a été abandonné en raison de contraintes techniques importantes faisant augmenter le prix de construction : Cheminée plus haute en céramique, filtres spécifiques, chaudières plus puissantes.

Hervé ENEAULT souhaite savoir si dans le cadre de ces nouvelles prescriptions techniques, le projet est conforme à l'enveloppe budgétaire prévue.

Monsieur le Maire précise que le projet est quasiment conforme à la prévision budgétaire de l'architecte.

Sylvie CHERON trouverait intéressant de connaître les raisons de la différence de cotation de la qualité des matériaux entre les entreprises VIRIA et EIFFAGE.

Thierry CARLIER précise que la lecture des documents techniques est souvent ardue, l'architecte est plus apte à en interpréter les différences. Il note également que les aléas étaient fixés à 5% et non à 10%.

Hervé ENEAULT souhaite connaitre le montant des subventions, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet peut être subventionné à hauteur de 80% si l'ADEME et la région acceptent le projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE, à la majorité, (2 abstentions Valérie TRIVEIRIO, Francis DE KONINCK) d'attribuer les lots comme suit :

Lot n°1 – VRD GROS ŒUVRE

VERGNAUD Bâtiment pour un montant hors taxes de 172 717.44 euros.

Lot n°2 – ÉQUIPEMENT CHAUFFERIE BOIS

VIRIA SAS pour un montant hors taxes de 158 797.02 euros.

Lot n°3 – ÉTANCHÉITÉ

BEQUET pour un montant de 7 582 euros.

Lot n°4 – SERRURERIE

SARL ECM2C pour un montant de 35 400 euros.

Lot n°5- ÉLECTRICITÉ

IDELEC pour un montant de 10 068 euros.

MAPA – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ISOLATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SALLE DES FÊTES DE COUDRECEAU (Délibération n°3-30/10/2025)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'étude de l'appel d'offre.
Cette étude a été réalisée par Sylvain MORVANT, architecte.

	LOT 1 doublages faux plafonds		LOT 2 électricité			LOT 3 Peinture	
	SOPRIBAT	LEDUC David	BESNARD	CHALLIER	IDELEC	LEDUC	SOPRIBAT
Visite des lieux (3 pts)	3	3	3	3	3	3	3
Moyens humains (5 pts)	4	5	4	4	5	5	5
Mode opératoire détaillé (6 pts)	2	5	5	4	5	5	2
Respect du CCTP (6 pts)	3	6	3	3	15	5	5
Cohérence du DPGF(15 pts)	11	15	11	15	5	13	10
Planning (5 pts)	2	3	5	3	5	5	2
VALEUR TECHNIQUE 40 points	25	37	31	32	38	36	27
MONTEUR DES PRIX (60 points)	60	51,69	41,41	59,68	60	55,4	60
TOTAL	85	88,69	72,41	91,68	98	91,4	87
CLASSEMENT	2	1	3	2	1	1	2

LOT	DESIGNATION DES OUVRAGES	SOPRIBAT	LEDUC David	BESNARD	CHALLIER	IDELEC	LEDUC peinture	CHOIX
1	DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	51 435,00	59 699,58					59 699,58
2	ELECTRICITE			7 987,08	5 541,50	5 512,00		5 512,00
3	PEINTURE	18 255,05					19 770,00	19 770,00
						TOTAL HT	84 981,58	
						TVA 20%	<u>16 996,32</u>	
						TTC	101 977,90	

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'attribuer les lots comme suit :

Lot n°1 – DOUBLAGES FAUX PLAFONDS

LEDUC David pour un montant hors taxes de 59 699,58 euros.

Lot n°2 – ÉLECTRICITÉ

IDELEC pour un montant hors taxes de 5 512 euros.

Lot n°3 – PEINTURE

LEDUC PEINTURE pour un montant de 19 770 euros.

PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE « Risque Santé »
(Délibération n°4-30/10/2025)

Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative.

Cette participation est obligatoire :

- ✓ pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 selon un minimum, à ce jour, de 7 € brut mensuel,
- ✓ et pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 15 € brut mensuel.

La participation de la commune à la protection sociale complémentaire constitue une aide à la personne dont le montant est exprimé en euros.

La commune d'Arcisses participe aux contrats « risque prévoyance » à hauteur de 7€ par mois par agent.

Actuellement la commune d'Arcisses participe pour le risque santé comme suit :

- Couple ou célibataire sans enfant 12 euros
- Monoparental ou couple avec 1 enfant 20 euros
- Monoparental ou couple avec 2 enfants ou plus 30 euros

Afin de répondre aux obligations du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 la commune doit modifier sa participation au risque santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Hervé ENEAULT précise que ce montant ne représente même pas la moitié de la cotisation de l'agent.

Valérie TRIVERIO informe l'assemblée que l'agent n'est pas dans l'obligation de prendre une mutuelle précise, il faut juste qu'elle soit labellisée s'il veut pouvoir bénéficier de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de verser, à compter du 1^{er} janvier 2026, un montant pour la participation à la complémentaire santé comme suit :

- Couple ou célibataire sans enfant 15 euros
- Monoparental ou couple avec 1 enfant 20 euros
- Monoparental ou couple avec 2 enfants ou plus 30 euros

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE – APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 ET ADHÉSION AU PARC(Délibération n°5-30/10/2025)

La Charte 2025-2040, ayant obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique, est soumise à l'approbation du conseil municipal d'Arcisses ainsi qu'à l'ensemble des collectivités territoriales et des EPCI concernés par le périmètre d'étude, soit 114 communes, 10 intercommunalités et 3 Départements.

L'approbation de la charte vaut également renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Perche.

La Charte 2025-2040 comporte 3 axes principaux :

1. **REFORCER LES ÉCOSYSTÈMES ET LES PAYSAGES DU PERCHE**
2. **ENRACINER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
3. **BIEN VIVRE DANS LE PERCHE**

Les statuts sont également modifiés avec notamment l'arrivée de communes du département du Loir et Cher, de nouvelles communes de l'Orne, de la mise en place de groupes de travail thématiques, d'un conseil scientifique et d'un conseil citoyen.

Jimmy JOLY note que cette adhésion est principalement symbolique pour la commune.

Monsieur le Maire rapporte également que certaines communes trouvent dommage que le parc soit plus tourné vers les communes de l'Orne que vers les communes d'Eure et Loir.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche, et en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BRUNELLES ANNÉE 2024(Délibération n°6-30/10/2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce service public dessert 303 abonnés, la consommation moyenne est de 91,42 m³ par an.

Le volume total vendu aux abonnés est de 27 700 m³ avec un prix au mètre cube TTC au 1^{er} janvier 2025 de 2,61 contre 2,56 au 1^{er} janvier 2024.

Le rendement du réseau est de 89,3%.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguee de Brunelles.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE COUDRECEAU ANNÉE 2024(Délibération n°7-30/10/2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce service public dessert 263 abonnés, la consommation moyenne est de 87,15 m³ par an.

Le volume total vendu aux abonnés est de 22 920 m³ avec un prix au mètre cube TTC au 1^{er} janvier 2025 de 2,85 contre 2,17 au 1^{er} janvier 2024.

Le rendement du réseau est de 79%.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune déléguee de Coudreseau.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE BRUNELLES ANNÉE 2024(Délibération n°8-30/10/2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce service public dessert 120 abonnés.

Prix au mètre cube TTC au 1er janvier 2025 : 2,18 euros.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune déléguée de Brunelles.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE COUDRECEAU ANNÉE 2024(Délibération n°9-30/10/2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce service public dessert 53 abonnés.

Prix au mètre cube TTC au 1^{er} janvier 2025 : 1,41 euros.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune déléguée de Coudreceau.

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL ANNÉE 2026(Délibération n°10-30/10/2025)

L'Office de Tourisme et de Commerce du Perche a consulté les commerces concernés afin d'établir la liste des 12 dimanches pour lesquels une majorité des commerces de détail souhaite bénéficier d'une dérogation au repos dominical.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Valérie TRIVEIRIO estime que cela fait beaucoup, cinq dimanches de suite, pour les personnes qui travaillent dans ces commerces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité, de donner un avis favorable sur le projet de douze ouvertures dominicales en 2026 des commerces de détail aux dates suivantes :

1. 11 janvier
2. 18 janvier
3. 15 mars
4. 14 juin
5. 28 juin
6. 13 septembre
7. 11 octobre
8. 29 novembre
9. 6 décembre
10. 13 décembre
11. 20 décembre
12. 27 décembre

Il est précisé que les dates seront confirmées par un arrêté du Maire.

Elles sont soumises pour avis conforme au conseil communautaire de la communauté de communes du Perche.

QUESTIONS DIVERSES

Angélique DAVEAU souhaite connaitre le résultat de la mise en place des pénalités de retard dans les garderies.

Stéphane COURPOTIN : Elles ont été appliquées avec souplesse, seules les familles ayant plusieurs retards importants ont été facturées. Elles ont été informées en amont de cette facturation supplémentaire.

Thierry CARLIER : Le sujet n'a pas été évoqué au conseil d'école de Coudreceau.

Francis VAUDRON s'informe sur la possibilité de récompenser les agents intervenants en dehors de leurs horaires de travail sur les fuites d'eau de Coudreceau.

Stéphane COURPOTIN : Ces heures supplémentaires sont récupérées et bonifiées si nécessaire.

Francis VAUDRON : Les agents sont de bonne volonté, ils méritent d'être récompensés.

Francis DE KONINCK : pour ce qui concerne la récompense octroyée éventuellement aux agents, il ne faut pas oublier que si on avait mis en place des astreintes, le coût serait beaucoup plus élevé.

Aline VAUDRON : C'est compliqué depuis quelques temps l'eau potable sur Coudreceau. Les problèmes de coupures et de débit abîment les appareils ménagers.

Nicole GAUTHIER : Il y a beaucoup trop de fuites, c'est certainement en lien avec l'interconnexion.

Hervé ENEAULT : Le réseau est très fragilisé.

Stéphane COURPOTIN : On va tenter de réduire la pression en espérant que cela va résoudre le problème des fuites.

Sylvie CHERON signale la destruction partielle d'un panneau situé au croisement de la rue des ruisseaux et de la rue de la maçonnerie.

Valérie TRIVERIO souhaite alerter, sensibiliser, les élus sur la nécessité impérative de lutter contre les frelons asiatiques qui détruisent les ruches. Il faut être vigilant, surtout à l'automne, sur la présence de nids afin de les détruire avant l'hiver.

Didier LETANG : Il faut les chercher, c'est un peu plus facile grâce à la chute des feuilles.

Fin de séance 20h45
Le prochain Conseil Municipal est prévu
Jeudi 27 novembre 2025 à 19h30

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 octobre 2025

1. DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°2 (délibération n° 1-30/10/2025)
2. MAPA – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE COUDRECEAU (délibération n°2-30/10/2025)
3. MAPA – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ISOLATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SALLE DES FÊTES DE COUDRECEAU (Délibération n°3-30/10/2025)
4. PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE « Risque Santé » (Délibération n°4-30/10/2025)
5. PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE – APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 ET ADHÉSION AU PARC (Délibération n°5-30/10/2025)
6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BRUNELLES ANNÉE 2024(Délibération n°6-30/10/2025)
7. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE COUDRECEAU ANNÉE 2024(Délibération n°7-30/10/2025)
8. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE BRUNELLES ANNÉE 2024(Délibération n°8-30/10/2025)

9. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE COUDRECEAU ANNÉE 2024(Délibération n°9-30/10/2025)
10. DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL ANNÉE 2026(Délibération n°10-30/10/2025)

Président de séance : Stéphane COURPOTIN – Maire.



La secrétaire de séance : Angélique DAVEAU

